

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
26 février 2026**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 700 relatif au traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031, oui le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : de fixer pour la législature 2026-2031 les indemnités des membres de la Municipalité comme suit :

- Indemnité forfaitaire annuelle du Syndic : CHF 25'000.-
- Indemnité forfaitaire annuelle des Municipaux : CHF 20'000.-
- Vacations, par heure : CHF 50.-
- Indemnités de vacances : 10.64%
- Affiliation à une caisse de pension sur la base d'une cotisation paritaire.

Ainsi délibéré en séance du 26 février 2026.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich